

Envoyé en préfecture le 21/09/2021

Reçu en préfecture le 21/09/2021

Affiché le

SLO

ID : 059-245901095-20210917-21_04_03-DE

En application de l'ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques, codifiée aux articles L.2122-1 et suivants du code général de la propriété des personnes publiques, il convient de mettre en place une procédure de sélection pour attribuer des conventions d'occupation du domaine public.

En conséquence, il vous est demandé :

- d'approuver le principe d'une consultation
- d'autoriser M. le Président à mettre en œuvre la procédure de publicité et de mise en concurrence et les actes y afférant

Délibération Adoptée à l'Unanimité

Le Comité Syndical
Adhère à la proposition ci-dessus
Ainsi fait et délibéré en séance du Comité
Certifié conforme
Le Président

S.I.G.A.L.
Syndicat Intercommunal pour la Gestion
de l'Aérodrome de Loisirs
Bureau de Piste
Avenue du Général de Gaulle
59910 BONDUES
Tél. 03 20 98 34 95
sigal-bondues@sigal.eu